

**Acquisition de trois terrains à Mme GIRAULT, chemin de la Bousserotte,
aux Consorts QUELOS, chemin de Montoille
et à M. ROBIN, chemin des Vallières**

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Trois nouveaux propriétaires ont sollicité la Ville de Besançon afin de lui proposer l'acquisition de leurs terrains classés en zone ND du POS secteur Sud.

Compte tenu de la politique foncière menée par la Ville de Besançon en faveur de la protection des zones naturelles et du fait que les terrains proposés sont limitrophes de propriétés communales, il est proposé d'acquérir ceux-ci.

Ainsi :

- Mme GIRAULT Eliette cède à la Ville de Besançon la parcelle cadastrée section EL n° 57 au prix de 5 004,80 €. D'une contenance de 21 a 76 ca, cette propriété est située chemin de la Bousserotte.

- Les Consorts QUELOS cèdent à la Ville de Besançon la parcelle cadastrée section EI n° 27 au prix de 2 576 €. D'une contenance de 11 a 20 ca, cette propriété est située chemin de Montoille.

- M. ROBIN Georges cède à la Ville de Besançon la parcelle cadastrée section LN n° 84 au prix de 3 139,50 €. D'une contenance de 13 a 65 ca, cette propriété est située chemin des Vallières.

Conformément à l'article L 1042.1 du Code Général des Impôts, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour ces acquisitions.

Les dépenses seront imputées au chapitre 21.824.2111.501.30100.

Après avis favorable unanime de la Commission Voirie/Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à statuer et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.